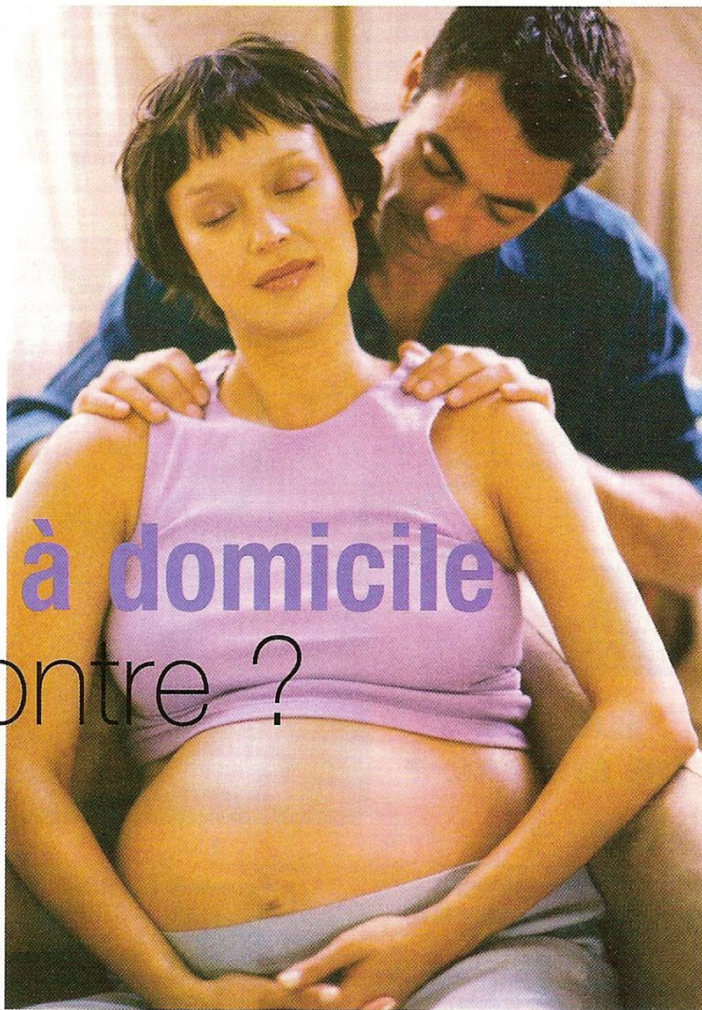


Chaque année, en France, près de 500 bébés voient le jour "chez eux". Avantages et inconvénients de cette démarche.

Accoucher à domicile pour ou contre ?



J. DOWLAND / PHOTOALTO

LE POUR

Un lien de confiance avec la sage-femme

« J'ai contacté une sage-femme à quatre mois de grossesse, dans l'idée d'être suivie et accouchée par une seule personne. »

À l'instar de Marina, un certain nombre de femmes aspirent à davantage d'intimité et de confiance dans le suivi de leur grossesse.

En milieu hospitalier, le système des tours de garde empêche souvent d'être accouchée par la sage-femme ayant assuré les consultations pré-natales. Seule une praticienne libérale peut avoir cette disponibilité. Une fois choisie, elle assurera le suivi global pendant la grossesse et après l'accouchement.

Accoucher dans son environnement

Le fait de se trouver dans un environnement familial peut avoir un effet calmant et faciliter l'accouchement. Intervenant comme il l'entend, le père se voit valorisé : il peut toucher sa compagne, l'aider, accueillir son petit sans gêne et passer la première nuit à leurs côtés. L'enjeu, c'est de vivre pleinement l'accouchement sans être contrainte par des gestes techniques parfois mal vécus.

Limiter la surmédicalisation

Accoucher à domicile, c'est aussi éviter une surmédicalisation souvent systématique... à la condition de présenter une grossesse et une situation d'accouchement à "bas risque", ce qui concerne plus de 80 % des naissances. Pour autant, les examens obligatoires ou fortement conseillés (échographies, prises de sang, éventuelle amniocentèse...) sont effectués par les spécialistes "classiques".

Au moment de l'accouchement, il faut savoir que certains gestes, comme la rupture de la poche des eaux ou l'épisiotomie, sont très rares.

En cas de nécessité, une maternité peut accueillir la future mère

Il est fortement conseillé aux futures mères de s'inscrire dans une maternité proche de chez elles : elles peuvent ainsi changer d'avis au dernier moment et avoir l'assurance d'être accueillies en cas d'urgence.

Par ailleurs, certaines maternités – il en existe moins d'une quinzaine sur tout l'Hexagone – ouvrent leur plateau technique à des sages-femmes libérales le temps de l'accouchement. Un anesthésiste est disponible si la future mère désire une péridurale et le gynécologue-obstétricien est prêt à intervenir en cas d'urgence.

LE CONTRE

Des incidents imprévus

Certains médecins trouvent cette démarche inconsciente et choquante. Même si la plupart des accouchements à domicile se passent sans problème, il existe toujours des incidents imprévus (autour de 10 %) nécessitant d'avoir immédiatement à disposition le matériel médical adéquat. Cela peut impliquer un transport à l'hôpital dans une situation d'urgence.

Un gynécologue obstétricien parisien nous livre son sentiment partagé par nombre de ses confrères : « *Je trouve absurde de prendre des risques, et cela même chez une femme ayant déjà eu plusieurs enfants. Le principal danger concerne les hémorragies de la délivrance, vis-à-vis desquelles il faut réagir en urgence.* » De plus, le monitoring (appareil qui contrôle les battements du cœur du bébé et l'intensité et la régularité des contractions) est très rare à domicile.

Pas de péridurale ni de césarienne

Au domicile, on ne peut pas avoir accès à l'analgésie péridurale. Or, aux yeux de nombre de femmes et de médecins, elle représente autant un confort qu'un véritable outil sécuritaire : une urgence obstétricale pourra se gérer sans avoir recours à une anesthésie générale, avec les éventuels risques de complication maternelle et fœtale.

Des grossesses l'interdisent

Celles des femmes "âgées" si celles-ci présentent une pathologie veineuse ou si elles sont fumeuses depuis plusieurs années, et lors des grossesses multiples ou à complication. Après, « *c'est au cas par cas*, souligne Willy Belhassen, sage-femme à Paris. *Cela se décide après un entretien et une analyse des raisons qui motivent le couple à préférer l'accouchement à domicile.* »

Difficile de trouver une sage-femme

Moins d'une cinquantaine de sages-femmes libérales exercent en France de cette manière. Dans certaines régions, ce choix n'existe pas. De plus, comme la plupart des sages-femmes libérales viennent de perdre leur assureur pour la responsabilité professionnelle, la situation est critique et certaines ont arrêté de pratiquer ce type d'accouchement.

Les adresses utiles

- Naissance et citoyenneté, 62 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris, tél. : 01 42 46 69 96.
- Association nationale des sages-femmes libérales (ANSFL), tél. : 04 75 88 90 80.

Un coût parfois plus élevé

Les consultations prénatales sont entièrement remboursées par la Sécurité sociale, mais l'accouchement et les visites post-natales ne sont pris en charge qu'à hauteur de 450 €. Ensuite, c'est vous qui paierez le dépassement d'honoraires pratiqué ou non par la sage-femme.

PATRICIA CHAIROPOULOS ■